Merci de votre interpellation,

Dès l'origine de la mobilisation sur ce dossier nous avons participé aux réunions organisées et étions notamment présents à la réunion de Montferrier le 16 janvier comme au rassemblement du samedi 31 janvier.

1) Quelle est votre position concernant le projet « Village Oxylane » ?

Nous sommes opposés à tous types de projets qui sont décidés sans concertation avec les populations et qui, de plus, ne répondent à aucune logique de besoins réels ni d'aménagement concerté des territoires.

Nous sommes les seuls candidats du canton à nous être expressément opposés à ce projet dans nos documents de campagne.

2) Soutiendriez-vous un projet alternatif qui permettrait de maintenir l'activité agricole sur ce terrain, y compris financièrement ?

Les compétences qui seront données demain au conseiller départemental sont encore imprécises la loi n'ayant pas été définitivement adoptée malgré les effets d'annonce dus notamment aux élections …. Cependant l'accompagnement de projets agricoles dans les zones péri-urbaines est d'autant plus important qu'il limite de fait la spéculation immobilière.

Des « outils » existent pour notamment construire des alternatives à la multiplication de toutes ces zones commerciales qui dénaturent les entrées de la désormais Métropole sans réflexion globale sur les bassins de vie et leurs nécessaires aménagements. Il faut qu'à tous les échelons les élus se donnent les moyens de prendre des décisions concertées et éclairées par les besoins de leur

population.

3) Seriez-vous prêts, en tant qu'élus, à intervenir contre ce projet ?

Bien entendu et nous l'avons d'ailleurs déjà fait en participant à toutes les mobilisations organisées. Nous avons eu des expressions publiques notamment par le biais de notre élue Front de Gauche au Conseil Municipal de Prades le Lez. Le principal écueil de ce dossier et que c'est un projet totalement privé qui est conforme au PLU en vigueur. Les moyens d'action des élus sont donc limités par les contraintes légales et règlementaires votées par le conseil municipal de Saint Clément de Rivière pour l'instant seul décisionnaire de ses documents d'urbanisme mais pour lesquels cependant les communes avoisinantes comme le Conseil Général ainsi que les services de l'État ont donné des avis